

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2024

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Tombé

AMENDEMENT

N° AC275

présenté par

Mme Colboc, rapporteure et M. Gaultier, rapporteur

ARTICLE 12

À l'alinéa 5, supprimer les mots :

« , substantielle ou non, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendements rédactionnel